
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Entente de principe sur le régime de retraite des cols bleus de Montréal

Montréal, le vendredi 21 juillet 2017 – Ce vendredi après-midi, au terme de négociations intensives, une entente de principe est intervenue entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301) et la Ville de Montréal au sujet du régime de retraite. Ces négociations découlent de l'obligation de restructuration imposée par la loi 15 sur les régimes de retraite du secteur municipal.

Selon le SCFP, l'entente protège les intérêts des cols bleus de façon responsable dans un contexte difficile. Les membres du syndicat seront convoqués prochainement en assemblée générale pour en prendre connaissance et se prononcer par scrutin secret. Les détails de l'entente ne seront pas dévoilés d'ici là.

Parallèlement, le SCFP poursuit avec détermination sa contestation juridique de la loi 15 pour la faire déclarer inconstitutionnelle. L'objectif est de rétablir l'indexation des rentes des retraités et des participants actifs, et de faire invalider le partage des déficits passés ainsi que toute autre mesure déjà invoquée ayant pour effet de limiter le droit à la libre négociation.

Cette entente s'inscrit dans les efforts soutenus du SCFP, de concert avec les responsables locaux, pour épauler les cols bleus de Montréal dans leurs dossiers prioritaires.

En 2012, bien avant le projet de loi 3 et l'adoption de la loi 15, le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal avait été l'un des tous premiers syndicats à négocier une entente responsable sur le régime de retraite. Cette entente tenait compte des enjeux démographiques, de l'importance d'assurer la pérennité du régime de retraite et d'un financement stable, tout en se préoccupant de la capacité de payer de tous. Tous les observateurs avaient salué ce règlement novateur négocié sans contrainte, sans loi d'exception. Malgré cette entente, la loi 15 a tout de même imposé une restructuration aux cols bleus de Montréal.

Comptant près de 115 000 membres au Québec, le SCFP représente environ 70 % de l'ensemble des employés municipaux au Québec, soit 32 240 membres. Le SCFP est de plus présent dans les secteurs suivants : les affaires sociales, les communications, l'éducation, les universités, l'énergie, les sociétés d'État et organismes publics, les transports aérien, urbain et maritime, ainsi que le secteur mixte.

– 30 –

SOURCE : SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (FTQ)

Renseignements : Sébastien Goulet, Service des communications du SCFP, 438 882-3756, sgoulet@scfp.ca